

OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MÉNAGES

Mars 2015
27^{ème} Rapport Annuel

LES CRÉDITS AUX MÉNAGES EN NOVEMBRE 2014

1^{ère} partie :

La photographie des ménages détenant des crédits

**Pr Michel MOUILLART
de l'Université Paris Ouest**

OBSERVATOIRE DES CRÉDITS AUX MÉNAGES

36, rue Taitbout – 75009 PARIS

Tél 01 48 00 50 79 – fax 01 48 00 50 88

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. LA DIFFUSION DES CRÉDITS	15
II. LES CHARGES DE REMBOURSEMENT	25
III. DES SITUATIONS PARTICULIERES	29
CONCLUSION	43
ANNEXES	45
TABLE DES MATIÈRES	149

La photographie des ménages endettés que propose la 27^{ème} vague de l'enquête réalisée par la SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2014.

L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de ménages français :

- 13 000 panélistes ont ainsi été consultés, 9 951 ayant répondu dans les délais ;
- le taux de réponse est élevé (76.5 %), compte tenu du nombre de dossiers utiles obtenus.

Le questionnaire de l'enquête avait été modifié « à la marge » lors de la 24^{ème} vague. La transformation avait porté sur le libellé de la question 11 relative à la situation du ménage vis-à-vis des commissions de surendettement en en « clarifiant » l'écriture : la formulation précédente « Avez-vous déjà déposé, vous-même ou quelqu'un de votre foyer, un dossier dans une commission de conciliation ou auprès d'un juge ? » a ainsi été remplacée par « Avez-vous déjà déposé, vous-même ou quelqu'un de votre foyer, un dossier auprès d'une commission de surendettement (à la Banque de France) ? ».

Cette nouvelle formulation permet de mieux délimiter la sous-population des ménages, détenant ou non des crédits, qui présentent des signes de fragilité budgétaire ou financière.

La taille de l'échantillon disponible autorise enfin, comme chaque année, l'étude de sous populations spécifiques dès lors cependant que leur taille est suffisante (annexe 3). Mais il est bien évident que dans ce cas, la possibilité de croisement de critères multiples est très limitée.

La photographie que révèle l'Observatoire des Crédits aux Ménages fait alors ressortir quelques conclusions principales :

1. 2014, poursuite du recul de la part des ménages détenant des crédits

Depuis 2009, le taux de détention des crédits par les ménages ne cesse de reculer (tableau 1) : de 52,6 % en 2008, un des niveaux les plus élevés que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis 1989, il est descendu à 46,5 % en 2014, son point le plus bas depuis 25 ans.

Durant ces six dernières années, les ménages ont en effet été confrontés à deux crises qui ont bouleversé leurs stratégies de consommation et d'investissement immobilier. Une crise

économique et financière internationale qui dès 2008 a fortement déstabilisé la demande. Puis dès l'été 2011, alors que les ménages commençaient juste à retrouver de l'appétence pour le crédit, les contrecoups de la crise des dettes souveraines (détérioration du marché du travail, dégradation du pouvoir d'achat et altération du moral des ménages) sont venus les dissuader de s'engager plus largement dans de grosses dépenses.

Mais pourtant, dès 2009, les marchés immobiliers avaient pleinement bénéficié des dispositions publiques de soutien à l'économie : les dispositions publiques du Plan de Relance, l'amélioration sensible des conditions de crédit répercutées rapidement par les établissements de crédit et leur volonté de répondre à la demande ont en effet rapidement permis de redynamiser ce secteur de l'économie. Après deux années de recul, le taux de détention des crédits immobiliers a donc pu se stabiliser en 2010, pour s'établir à 30,5 % contre 31,3 % en 2008 : il s'est appuyé sur le maintien de l'accession à la propriété à haut niveau (23,2 % des ménages, un point haut des années 2000).

Porté par le dynamisme des marchés immobiliers, le taux de détention des crédits immobiliers s'est alors redressé en 2011, pour s'établir à 31,0 % : la diminution des taux d'intérêt, l'élargissement de l'offre de crédits et la reconfiguration d'un PTZ sans condition de ressources ayant permis de relancer les flux de l'accession à la propriété. Mais dès 2012, dans le contexte de la crise des dettes souveraines, la remise en cause des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé (suppression du PTZ dans l'ancien, restriction et verdissement du PTZ dans le neuf, remise en cause progressive du dispositif « Scellier ») va enrayer la reprise et provoquer une crise sévère des marchés immobiliers du neuf et de l'ancien. Dans un premier temps, comme cela s'était déjà observé en 2008, alors que les flux de l'accession se sont effondrés, la part des ménages détenant des crédits pour l'accession a continué à augmenter, bénéficiant avec retard de la forte remontée du nombre des accédants constatée en 2011. Mais en l'absence de soutien public et après deux années de remise en cause des dispositifs d'aide et d'incitation, le taux de détention des crédits immobiliers et la diffusion de l'accession à la propriété ont de nouveau reculé en 2013. La reprise du marché de l'ancien constatée dès le printemps 2013 n'ayant pas encore été assez rapide pour contrarier la tendance récessive du taux de détention des crédits immobiliers : et d'ailleurs, cette reprise fragile a été interrompue au cours du printemps 2014, par la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi ALUR (par exemple, forte complexification de la préparation des compromis/avant contrats, lors d'une vente d'un logement en copropriété). Aussi, comme les dispositions du Plan de Relance de la construction, dont la plupart étaient à effet au 1^{er} octobre 2014, n'ont pas eu le temps suffisant pour inverser les tendances, le taux de détention des crédits immobiliers a encore reculé en 2014, pour s'établir à 30,6 % sous l'effet notamment du repli du taux de diffusion de l'accession à la propriété.

En plus des conséquences de deux crises économique et financière depuis 2008, le taux de détention des crédits immobiliers a donc reculé sous l'effet de la remise en cause des soutiens publics à la demande. Mais le recul a été tardif, ne permettant pas d'expliquer la forte baisse du taux global de détention des crédits observée dès 2009. Et le repli du taux de détention des crédits immobiliers n'explique pas plus de 40 % de la baisse du taux global constaté depuis 2012. C'est donc surtout le repli des crédits à la consommation qui explique l'ampleur de la baisse constatée depuis 2009.

Il est vrai qu'entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation a chuté de plus de 8 points, passant de 33,8 % à 25,6 %. Après avoir perdu plus de 3 points lors de la grande dépression et être descendu à 30,1 % en 2010, il s'est à peu près stabilisé en 2011, pour s'établir à 30,2 %. L'année 2012 a alors été profondément affectée par le déclenchement de la crise des dettes souveraines. Les ménages ont révisé leurs projets de consommation, comme ils l'avaient d'ailleurs annoncé à la fin de l'année 2011 (tableau 6bis). D'autant que sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont continué de réduire leur utilisation des crédits renouvelables. Et le taux de détention des crédits à la consommation a chuté : en s'établissant à 27,6 % en 2012, il a baissé plus fortement que lors de la grande dépression. Il était alors pratiquement redescendu au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître, 27,3 % en 1995.

Et en 2013, compte tenu d'un environnement macroéconomique guère propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motorcycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a connu un nouveau recul prononcé qui s'est poursuivi à un rythme comparable en 2014 : 25,6 % des ménages détenaient alors ce type de crédits à la fin de l'année 2014, donc en deçà du point le plus bas constaté en 1995. Sous l'effet de la loi Hamon venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde, l'usage du crédit à la consommation recule en 2014, bien au-delà des conséquences que la dégradation de l'environnement économique aurait pu provoquer.

2. Transformation des usages du crédit à la consommation

Dès 2009, l'usage des crédits à la consommation a été moins intense. Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire devient plus prégnante (sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent en effet leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, par exemple, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

En outre, dès la fin de l'année 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs comportements à l'égard des crédits renouvelables. Avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit le recours à ces crédits et cette transformation s'est poursuivie depuis cette date. D'autant que venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation, la loi Hamon a encore réduit le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et sur le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé dès 2009 s'est alors poursuivi depuis, au-delà de l'embellie de l'année 2011 : alors que 33,8 % des ménages détenaient des crédits à la consommation en 2008, ils n'étaient plus que 25,6 % dans ce cas en 2014. Cette chute s'explique autant par la dégradation économique générale (forte montée du chômage, stagnation voire dégradation du pouvoir d'achat ...) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit, que par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives.

Ces évolutions se sont alors traduites par le recul de la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit : cette part représentant 17,2 % de l'ensemble des ménages en 2014 (tableau 2) contre 21,5 % en 2008 (37,0 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2014 contre 40,8 % en 2008). Il en a été de même de la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente, avec 5,8 % en 2014 contre 7,2 % en 2008 (12,5 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2013 contre 13,7 % en 2008).

La baisse constatée dans la diffusion des « cartes » de magasin a été en revanche nettement plus rapide, avec 5,1 % des ménages en 2014 contre 9,6 % en 2008 (11,0 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2014 contre 18,3 % en 2008). Sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont donc sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

A cet égard, les évolutions intervenues depuis 2009 dans les usages des crédits à la consommation accompagnent la plus grande prudence des emprunteurs. Au-delà des bouleversements imposés par la conjoncture, les ménages recourent toujours largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration

du logement. Ils ont par contre allégé certaines de leurs pratiques antérieures, celles qui les conduisaient à rechercher des crédits à la consommation pour financer des dépenses de loisirs ou des dépenses de consommation courante, voire des placements financiers, des dépenses de santé ou les impôts : ces utilisations qui concernaient 13,9 % des ménages en 2007 (26,7 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 8,3 % des ménages en 2014 (17,8 % des ménages endettés).

Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est donc surtout pour réaliser des projets de consommation durable ou d'amélioration des logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, mais aussi réalisation de travaux d'économie d'énergie). En 2014, en dépit des évolutions économiques et financières, 23,9 % des ménages (51,4 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement (tableau 3). Néanmoins, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis 2012. Ainsi, l'usage des crédits à la consommation pour financer des véhicules automobiles, des motos ou des biens d'équipement de la maison est devenu moins fréquent (20,4 % des ménages étaient dans cette situation en 2014 contre 25,6 % en 2009). Mais dans le même temps, la part des ménages qui financent ainsi des travaux d'amélioration du logement est restée à peu près stable (à l'exception notable du pic constaté durant les années 2010 et 2011).

Si le taux de détention des crédits à la consommation a reculé depuis 2009, c'est donc autant parce que les ménages ont modifié leurs pratiques de financement à crédit des dépenses de consommation courante sous l'effet des dispositions législatives applicables au crédit à la consommation que du fait de l'abandon de projet de consommation durable sous l'effet de la crise économique.

3. Tension sur les situations financière et budgétaire ressenties

Après la dégradation constatée en 2008, l'appréciation portée par les ménages avec crédit(s) sur leur situation financière s'est stabilisée durant deux années (tableau 4). Ainsi, fin 2010, 48,1 % des ménages détenant des crédits estimaient que durant les derniers mois leur situation financière s'était stabilisée, contre 39,4 % en 2008 à la même époque : dans le même temps, 40,4 % d'entre eux estimaient que leur situation financière s'était détériorée, contre 48,7 % fin 2008.

Dans le même temps, la part de ceux qui étaient confiants sur le niveau de leur budget s'est redressée : 54,7 % des ménages détenant des crédits considéraient qu'ils étaient à l'aise ou que

leur budget était suffisant fin 2010 contre 50 % deux années auparavant. Alors que la part de ceux qui estimaient que, compte tenu de leur budget, « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires » reculait pour s'établir à 13,9 % fin 2010, contre 16 % deux années auparavant.

Même si les conséquences de la crise se faisaient toujours ressentir, le sentiment de l'amélioration semblait de plus en plus répandu : aussi bien parmi les seuls ménages détenant des crédits que parmi l'ensemble des ménages.

Avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les perspectives d'une prochaine amélioration de leur situation financière se sont de nouveau brouillées : le décrochage a été rapide et prononcé, puisque la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée a fortement augmenté en 2011 (à 46 % pour les seuls ménages détenant des crédits, contre 40,4 % en 2010, et à 46,4 % pour l'ensemble des ménages, contre 40,4 % en 2010). Après une année 2012 qui avait bénéficié d'un répit relatif, avec une faible dégradation des appréciations portées sur la situation financière (à 46,8 % pour les seuls ménages détenant des crédits et pour l'ensemble des ménages), 2013 a connu une nouvelle détérioration marquée : la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est détériorée s'établit ainsi à 49,7 %, contre 40,4 % en 2010 ! C'est la situation la plus mauvaise que l'Observatoire avait eu à connaître, depuis 1989. Et bien sûr, la proportion de ceux qui estiment que leur situation financière s'est améliorée est descendue au plus bas : 8,2 % pour l'ensemble des ménages et 9,2 % pour les seuls ménages détenant des crédits.

Après trois années de dégradation de leur situation financière, les ménages estiment qu'en 2014 celle-ci s'est plutôt stabilisée : à un point bas, certes, mais sans dégradation nouvelle durant l'année. Dans ce contexte, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget continue à se détériorer : en 2014, 15,8 % de l'ensemble des ménages et 16,9 % des seuls ménages détenant des crédits considèrent que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires », soit la proportion la plus élevée depuis 1989. Avec, en retour, une diminution sensible de la part de ceux qui s'estiment « à l'aise » ou qui considèrent que « ça va » : 50,0 % en 2014 contre 55,4 % en 2010 pour l'ensemble des ménages et 49,5 % en 2014 contre 54,7 % en 2010 pour les seuls ménages détenant des crédits.

Et il faut constater que la situation des ménages détenant des crédits ne paraît guère plus détériorée/dégradée que celle des autres ménages. Le recours au crédit n'est donc pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate, ce n'est pas la cause d'une plus grande fragilité pour les ménages concernés, alors qu'eux aussi ont eu à traverser deux crises majeures et subissent

depuis deux années les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat.

4. Des charges de remboursement moins supportables

Durant les années 2008 et 2009, sous l'effet de la crise économique et financière, l'appréciation que les ménages portent sur leurs charges de remboursement s'était dégradée.

Mais dès 2010, après deux années de moindre recours au crédit, l'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible par la décreue des taux d'intérêt et les dispositions que les établissements de crédit ont prises afin de traiter les situations individuelles les plus préoccupantes. Ainsi, fin 2010, 52,1 % des ménages avec crédit(s) estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, donc à peu près le même pourcentage qu'en 2005 ou en 2006.

Néanmoins, avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages qui détiennent des crédits ont ressenti une dégradation de leur situation budgétaire et financière. Et l'appréciation qu'ils portent sur le poids de leurs charges de remboursement s'est détériorée : fin 2011, 14,3 % d'entre eux estimaient que ces charges étaient trop ou beaucoup trop élevées, contre 13,8 % fin 2010. Dans le même temps, bien sûr, 49,5 % estimaient que ces charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, en recul marqué sur un an (52,1 % en 2010).

Depuis 2012, cette détérioration s'est poursuivie sous l'effet de la dégradation ressentie de leur situation financière : fin 2014, 16,4 % des ménages qui détiennent des crédits estimaient que les charges remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,9 % considérant ces charges beaucoup trop élevées. Mais cette dernière proportion reste en fait comparable à celle constatée durant la crise des années 2008-2009 : les conditions de crédit qui leur sont faites (taux et durées des crédit) et la sécurisation des parcours d'emprunt qui leur est proposée (préparation des plan de financement, examen de leur capacité à rembourser, ...) ont permis aux ménages détenant des crédits de ne pas se trouver fortement fragilisés dans un contexte de récession économique. D'ailleurs, 47,3 % estimaient encore, en 2014, que ces charges restaient supportables ou très supportables. Ainsi, 83,6 % des ménages détenant des crédits considèrent que leurs charges de remboursement sont supportables, contre 86,2 % trois années auparavant, avant que ne se déclenche la crise actuelle : la perception des ménages qui recourent au crédit ne s'étant pas dégradée du fait du recours au crédit ou des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en

réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la grande dépression.

5. Une demande de crédits qui rechute

Dès l'automne 2008, les ménages avaient révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. Mais à partir de l'été 2009, l'amélioration des conditions du crédit immobilier (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et le dynamisme de l'offre bancaire les avaient convaincus que la période était redevenue propice à la réalisation de leurs projets. Fin 2009, 5,6 % des ménages déclaraient avoir l'intention de souscrire un crédit immobilier dans les six premiers mois de 2010, contre 4,8 % fin 2008. Le redressement était remarquable.

Pourtant, durant l'été 2010, les hésitations de la demande se sont renforcées. Les annonces publiques concernant la remise en cause des dispositifs de soutien de la demande dès le début de 2011 (abandon du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt, dégradation du dispositif « Scellier », ...) sont venues perturber les anticipations des ménages qui envisageaient de réaliser des projets immobiliers. Aussi, en novembre 2010, les ménages n'étaient plus que 4,8 % à envisager la souscription de crédits immobiliers durant les six premiers mois de 2011.

Cette prudence des ménages se retrouvait en outre dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation pour 2011 : pas vraiment rassurés par les perspectives économiques qui s'annonçaient, ils avaient révisé à la baisse leurs intentions (4,1 % fin 2010, contre 4,4 % fin 2009 et 4,6 % fin 2008) et déjà très attentifs aux conséquences que les dispositions de la loi Lagarde pourraient avoir sur leurs pratiques de recours aux crédits à la consommation.

Les intentions des ménages concernant la souscription future de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2012 se sont de nouveau détériorées : jamais depuis sa création, l'Observatoire n'avait eu à connaître une aussi grande prudence de la part des ménages. Avec 4,0 % des ménages à envisager la souscription de nouveaux crédits immobiliers et 3,6 % à envisager la souscription de nouveaux crédits à la consommation, le repli de la demande a été sans précédent, les intentions de souscription ayant reculé de l'ordre de 30 %. La dégradation de l'horizon prévisionnel des ménages associée à l'ouverture de la crise des dettes souveraines avait conduit les ménages à réviser tous leurs projets à la baisse. Alors que dans le même temps, les nouvelles annonces publiques (suppression du PTZ dans l'ancien, dégradation du PTZ dans le neuf et nouveau

rabotage du dispositif « Scellier ») venaient déstabiliser les projets immobiliers que les ménages avaient préparé pour 2012.

Pour 2013, les ménages n'étaient pas non plus très optimistes : ils étaient proportionnellement aussi peu nombreux à envisager la souscription future de crédits immobiliers ou à la consommation à la fin de l'année 2012 qu'ils l'étaient une année auparavant, les perspectives macroéconomiques et les évolutions attendues du chômage les incitant toujours à la prudence. Surtout que dans l'immobilier, les soutiens publics de la demande sont désormais défailants : tant du côté de l'accession à la propriété, avec une nouvelle détérioration du PTZ que de celui de l'investissement locatif privé, avec l'abandon du dispositif « Scellier » et son remplacement par un dispositif « Duflot » nettement moins incitatif.

Le contexte ne paraissait donc guère favorable à l'expansion du crédit. Cela s'est constaté dans le secteur des crédits à la consommation. Pourtant, au cours du printemps 2013, la demande de crédits immobiliers s'est redressée : le marché de l'ancien s'est débloqué, la demande en attente de réalisation n'entendant plus les annonces répétées d'une future baisse des prix. Dès lors, les fondamentaux des marchés ont repris le dessus : les déterminants macroéconomiques et financiers de la demande, bien sûr, mais aussi les conditions de la revente des logements sur le marché de l'ancien. Et comme les dispositifs d'aide et d'incitation à la demande ne pouvaient plus être dégradés, la demande a continué à se redresser. Portées par un sentiment de reprise des marchés immobiliers, les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2014 se sont alors améliorées : aussi bien pour les crédits immobiliers (4,5 % fin 2013, contre 4,1 % fin 2012) que pour les crédits à la consommation (3,9 % fin 2013, contre 3,5 % fin 2012). Après deux années de détérioration des marchés, l'embellie était remarquable, même si le dynamisme dont la demande avait fait preuve durant la première moitié des années 2000 paraissait lointain.

Mais si l'année 2014 a bien commencé, notamment avec une demande de logements anciens toujours en progression, la conjoncture des marchés immobiliers s'est de nouveau détériorée au cours du printemps, sous l'effet de certaines dispositions de la loi ALUR, alors que la demande de crédits à la consommation peinait à se stabiliser. Si dans l'ensemble le second semestre de l'année a été meilleur que le premier, les conséquences de la situation macroéconomique ont continué à se faire ressentir. En dépit des annonces publiques en faveur du secteur du logement (relance de l'accession, amélioration des incitations à l'investissement locatif privé, assouplissement du dispositif d'encadrement des loyers, ...) et de conditions de crédit qui n'ont jamais été aussi bonnes, la demande de crédits immobiliers semble toujours paralysée, inquiète des évolutions de son pouvoir d'achat et de la situation de l'emploi, alors que l'appétence pour les crédits à la

consommation reste modérée. Aussi, les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2015 sont redescendues, vers les niveaux les plus bas que l'Observatoire a constatés depuis 1989 : aussi bien pour les crédits immobiliers (4,2 % fin 2014, contre 4,5 % fin 2013) que pour les crédits à la consommation (3,6 % fin 2014, contre 3,9 % fin 2013).

I. LA DIFFUSION DES CRÉDITS

Durant la première moitié des années 2000, le poids de l'immobilier dans l'endettement global des ménages s'est redressé, avec la reprise vigoureuse des flux de l'accession à la propriété et la vitalité de l'investissement locatif privé. Et paradoxalement, ce poids s'est encore accru avec le déclenchement de la crise financière. La reprise rapide des marchés immobiliers constatée à partir de l'automne 2009 est alors venue confirmer un constat qui ne s'est pas démenti depuis, même après le déclenchement de la crise des dettes souveraines. Aussi, c'est maintenant la détention des crédits immobiliers qui est la plus répandue parmi les ménages (Tableau 1) :

— 65.8 % des ménages endettés détiennent, au moins un crédit immobilier. Et plus précisément, 44.9 % des ménages sont endettés au seul titre de l'immobilier ; alors que 20.9 % des ménages endettés détiennent au moins un crédit immobilier et des crédits à la consommation. Cependant, 34.2 % des ménages endettés ne le sont qu'à raison de crédits à la consommation ;

— lorsque les ménages ne détiennent que de l'endettement immobilier, une part importante d'entre eux ne réalise qu'une opération à la fois : 87.1% des ménages endettés au seul titre de l'immobilier (39.1 % des ménages endettés) sont dans cette situation ; 66.6 % parce qu'ils accèdent (seulement) à la propriété, 7.1 % parce qu'il réalisent (seulement) des travaux d'amélioration et d'entretien et 13.4 % parce qu'ils réalisent (seulement) une autre opération immobilière (acquérir le terrain, financer le parking ou le garage, principalement et financer un autre logement, en résidence secondaire ou en immobilier de rapport, aussi). Mais 12.9 % des ménages endettés au seul titre de l'immobilier (5.8 % des ménages endettés) réalisent conjointement plusieurs opérations immobilières : 0.4 % des ménages endettés au seul titre de l'immobilier (0.2 % des ménages endettés) accumulent même toutes les possibilités d'endettement à ce titre (accéder à la propriété, réaliser des travaux et acquérir un autre logement ou un autre bien foncier ou immobilier) ;

— lorsque les ménages sont endettés au double titre de l'immobilier et de la consommation, c'est encore une part importante d'entre eux qui ne réalise qu'une opération immobilière à la fois : 80.4 % des ménages endettés à ce double titre (16.8 % des ménages endettés) sont dans cette situation ; 54.5 % parce qu'ils accèdent à la propriété, 14.4 % parce qu'ils réalisent des travaux d'amélioration et d'entretien et 11.5 % parce qu'ils réalisent une autre opération immobilière. Ainsi 19.6 % des ménages endettés à ce double titre réalisent conjointement plusieurs opérations immobilières : 1.4 % des ménages endettés à ce double titre (0.3 % des ménages endettés) accumulant même toutes les possibilités d'endettement.

Un examen de la fréquence d'utilisation du découvert bancaire (tableau 1) permet de vérifier qu'en général celle-ci est toujours beaucoup plus élevée pour ceux des ménages qui disposent de crédits à la consommation :

Tableau 1 : La diffusion de l'endettement

En pourcentage

Novembre 2014

Univers concerné	Taux de détention	Poids parmi les endettés	Répartition selon le statut d'occupation du logement			Part de ceux qui utilisent le découvert bancaire
			locataires hors HLM	locataires HLM	propriétaires et accédants	
Ensemble des ménages	100.0	—	26.4	12.9	60.7	26.4
dont :						
• avec crédit(s)	46.5	100.0	18.7	8.3	73.0	38.4
• sans crédit	53.5	—	33.0	16.9	50.1	16.0
dont :						
• crédit immobilier seulement	20.9	44.9	5.6	1.0	93.4	25.9
• crédit immobilier et conso.	9.7	20.9	5.5	1.1	93.4	47.9
• consommation seulement	15.9	34.2	44.1	22.2	33.7	49.0
dont ⁽¹⁾ :						
• résidence principale seulement	13.9	29.9	—	—	100.0	19.9
• travaux seulement	1.5	3.2	7.5	0.9	91.6	20.9
• autres biens seulement	2.8	6.0	34.2	5.5	60.3	18.9
• résidence principale et travaux	1.2	2.6	-	-	100.0	37.7
• résidence principale et autres biens	1.0	2.1	-	-	100.0	19.9
• résidence principale et conso.	5.3	11.4	-	-	100.0	52.3
• travaux et conso.	1.4	3.0	9.3	2.0	88.7	35.1
• autres biens et conso.	1.1	2.4	34.7	7.0	58.3	33.2
• résidence principale, travaux et conso.	1.1	2.4	-	-	100.0	58.9
• crédits conso. seulement	15.9	34.2	44.1	22.2	33.7	43.0

(1) La décomposition n'est pas exhaustive. Les combinaisons les moins répandues n'étant renseignées que sur des effectifs insuffisants pour être analysées. Mais au total, les combinaisons retenues ici recouvrent 97.3 % des ménages endettés.

— alors que 16.0 % des ménages non endettés utilisent le découvert bancaire, 25.9 % de ceux des ménages qui ne disposent que de crédits immobiliers sont dans cette situation : plus précisément, 20.9 % des ménages seulement endettés pour des travaux, 18.9 % des ménages seulement endettés pour les autres biens... ;

— mais lorsque les ménages disposent de crédits à la consommation, la fréquence d'utilisation du découvert bancaire s'élève de manière très significative : 49.0 % des ménages qui ne détiennent que des crédits à la consommation et 47.9 % de ceux qui détiennent des crédits immobiliers et des crédits à la consommation utilisent le découvert bancaire ;

— d'ailleurs, lorsque les ménages accèdent à la propriété, réalisent des travaux et font appel à des crédits à la consommation, ils sont 58.9 % à utiliser le découvert bancaire.

L'examen de la diffusion de l'endettement parmi les ménages et de ses formes éclaire alors bien les stratégies qui sont les leurs et les contraintes auxquelles ils se heurtent :

— suivant leur place dans le cycle de vie et/ou la nature de leurs préférences inter temporelles, les ménages vont éventuellement formuler des projets, projet immobilier à dimension patrimoniale ou projet de consommation à inscription dans un style de vie. L'usage des crédits se concevant alors, pour le ménage, dans le cadre d'une stratégie volontaire d'anticipation de revenus futurs : sauf erreur(s) d'anticipation ou accident(s) de la vie, cet usage ne devrait pas conduire le ménage hors des limites du tolérable ou du supportable lorsqu'il s'agit d'apprécier le poids des charges de remboursement des emprunts contractés à cet effet ;

— certains ménages sont contraints cependant à l'usage des crédits à la consommation pour pallier les insuffisances du revenu courant. Ils ont alors, en outre, fréquemment recours au découvert bancaire. Ils ne contrôlent plus, dès lors, facilement ni le niveau de l'endettement ni le poids des charges qu'il entraîne. Tel sera le cas lorsqu'un accident bouleverse la bonne réalisation du projet (immobilier ou de consommation). Et, en général, lorsque l'insuffisance du budget familial est révélée.

La photographie des ménages endettés en novembre 2014 (tableau 2 et annexe 4) illustre toujours bien cela, même si les profils d'endettement qui sont représentés ici ne sont pas d'une grande pureté.

Tableau 2 : La détention des crédits par les ménages

En pourcentage

Novembre 2014

Univers concerné	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et conso.	Conso. seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété	Découvert bancaire
Zone de résidence	20.9	9.7	15.9	46.5	23.2	26.4
• communes rurales	27.1	14.0	13.9	55.0	32.7	29.3
• 2 à 20 000 habitants	21.1	10.0	17.2	48.3	23.5	25.9
• 20 à 100 000 habitants	17.4	8.4	18.5	44.3	19.8	26.6
• plus de 100 000 habitants	17.6	8.1	16.6	42.3	19.1	25.3
• agglomération parisienne	21.5	6.9	13.6	42.0	20.0	24.8
Nombre d'enfants au foyer	20.9	9.7	15.9	46.5	23.2	26.4
• sans enfant	15.5	6.8	16.7	39.0	14.6	22.2
• un enfant	34.7	15.9	15.2	65.8	44.2	40.5
• deux enfants	42.3	22.5	11.1	75.9	58.3	40.6
• trois et quatre enfants	45.5	24.3	11.7	81.5	62.7	42.0
• cinq enfants et plus	57.0	15.0	3.0	75.0	60.0	40.0
PCS du chef de famille	20.9	9.7	15.9	46.5	23.2	26.4
• agriculteur	34.0	15.1	7.1	56.2	32.7	26.4
• commerçant, artisan	30.6	13.7	13.3	57.6	33.1	44.0
• cadre, profession libérale	40.0	12.5	12.0	64.5	40.7	22.5
• profession intermédiaire	35.8	15.2	13.8	64.8	41.7	32.6
• employé	20.7	9.0	21.0	50.7	24.2	39.2
• ouvrier	25.0	15.4	20.9	61.3	36.3	40.8
• retraité	7.3	4.4	15.3	27.0	4.7	12.7
• autre inactif	2.6	1.9	13.4	17.9	3.6	29.4
Situation familiale	20.9	9.7	15.9	46.5	23.2	26.4
• marié	24.8	13.8	15.0	53.6	27.9	22.4
• en concubinage	33.3	11.1	17.6	62.0	40.1	43.9
• célibataire	18.4	5.7	16.3	40.4	19.1	28.8
• divorcé (e)	12.7	6.4	19.8	38.9	7.9	27.5
• veuf (ve)	4.3	3.0	10.2	17.5	3.4	13.3
Age du chef de ménage	20.9	9.7	15.9	46.5	23.2	26.4
• moins de 25 ans	2.6	3.7	18.6	24.9	6.3	38.5
• 25 à 34 ans	30.6	9.7	17.4	57.7	35.9	38.8
• 35 à 44 ans	40.2	18.1	12.5	70.8	52.7	38.1
• 45 à 54 ans	26.9	13.9	16.0	56.4	30.9	31.2
• 55 à 64 ans	16.2	9.0	19.6	44.8	12.8	24.0
• 65 ans et plus	5.4	3.3	14.6	23.3	3.0	11.4
Statut d'occupation	20.9	9.7	15.9	46.5	23.2	26.4
• propriétaire	32.2	14.9	8.8	55.9	38.3	20.9
• locataire HLM	1.7	0.8	27.4	29.9	-	37.0
• autre locataire	4.5	2.0	26.6	33.1	-	34.0
Niveau de revenu déclaré	20.9	9.7	15.9	46.5	23.2	26.4
• moins de 1 SMIC	3.4	1.4	14.3	19.1	3.2	33.8
• de 1 à 2 SMIC	13.9	4.7	19.3	37.9	14.4	27.7
• de 2 à 3 SMIC	22.9	13.4	16.5	52.8	28.7	26.6
• de 3 à 5 SMIC	33.9	16.7	11.6	62.2	38.4	23.2
• 5 SMIC et plus	52.3	16.5	6.7	75.5	41.9	19.2

L'endettement est le plus largement répandu dans les communes rurales et sa diffusion est la plus faible dans les communes de 2 à 20 000 habitants et dans l'agglomération parisienne. Lorsque le taux de détention d'au moins un crédit est le plus élevé, on vérifie alors que l'endettement immobilier, seul ou accompagné de crédits à la consommation, est plus fréquemment utilisé (l'inverse étant aussi vrai, un taux de détention des crédits plus faible étant en général associé à une utilisation moins fréquente de crédits immobiliers) : et cela, essentiellement sous l'effet de la diffusion de l'accession à la propriété, compte tenu bien évidemment du poids qui est le sien dans l'endettement immobilier des ménages (75.8 % des ménages qui détiennent au moins un crédit immobilier accèdent à la propriété).

Ainsi, une certaine forme d'opposition géographique entre les deux modèles d'endettement principaux se constate et résiste aux évolutions constatées au cours des dernières années :

— l'endettement immobilier des ménages "ruraux" qui financent l'achat ou l'entretien d'une résidence principale et qui s'accompagne d'autres crédits afin de financer l'équipement du logement ou du ménage (équipement de transport, lorsque la résidence principale est éloignée du centre-ville ou du lieu de travail...) ou pour pallier des insuffisances de revenus (dans ce cas le recours aux crédits à la consommation est associé à celui du découvert bancaire) ;

— l'endettement à la consommation des ménages "urbains", bien souvent locataires, qui illustre un choix de mode de vie ou le poids des contraintes que fait peser l'insuffisance des revenus courants (le recours au découvert bancaire sera alors associé à cette situation).

Les fluctuations du taux de détention des crédits qui s'observent depuis le début des années 90 (Tableau 3) ont cependant modifié les poids relatifs de l'endettement immobilier et des crédits à la consommation.

Dans la première moitié des années 90, le taux de détention des crédits avait reculé, principalement sous l'effet d'une contraction dans la diffusion des crédits à la consommation.

Tableau 3 : Les évolutions récentes de la diffusion de l'endettement

En pourcentage										
Taux de détention	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Ménages endettés	52.8	50.9	51.6	50.9	50.3	50.0	49.1	49.8	50.2	50.7
dont :										
• crédit immo. seul	20.7	22.6	21.0	21.6	21.1	21.0	21.8	20.8	18.4	18.1
• crédit immo. et conso.	12.9	11.1	11.5	11.2	11.4	11.1	10.1	11.0	11.4	11.2
• crédits conso. seuls	19.2	17.2	19.1	18.1	17.8	17.9	17.2	18.0	20.4	21.4
dont :										
• au moins un crédit immo	33.6	33.7	32.5	32.8	32.5	32.1	31.9	31.8	29.8	29.3
- résid. principale	24.3	24.4	24.3	24.2	24.5	24.1	24.2	23.5	23.3	22.7
- autre logement	6.5	6.7	5.8	6.1	7.1	6.8	6.7	7.3	4.1	4.0
- autre immobilier	1.4	1.4	1.2	1.4	1.8	1.6	1.1	1.6	1.0	1.1
- crédits travaux	7.1	7.4	6.6	6.7	6.5	6.4	6.7	7.0	5.5	6.0
• au moins un crédit conso.	32.1	28.3	30.6	29.3	29.2	29.0	27.3	29.0	31.8	32.6
Taux de détention	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ménages endettés	50.4	51.8	52.9	51.3	49.7	50.2	52.6	50.9	52.0	52.6
dont :										
• crédit immo. seul	18.3	17.3	17.5	17.2	16.5	17.2	18.1	18.3	18.8	18.8
• crédit immo. et conso.	10.7	11.3	11.6	12.0	12.0	11.9	12.4	11.9	11.8	12.5
• crédits conso. seuls	21.4	23.2	23.8	22.1	21.2	21.1	22.1	20.7	21.4	21.3
dont :										
• au moins un crédit immo	29.0	28.6	29.1	29.2	28.5	29.1	30.5	30.2	30.6	31.3
- résid. principale	22.2	22.6	22.3	22.4	21.8	22.4	22.9	22.9	23.0	23.5
- autre logement	4.2	4.3	4.0	3.9	3.9	4.2	4.8	5.0	4.7	4.8
- autre immobilier	1.2	1.0	0.9	1.0	1.2	1.2	1.3	1.3	1.7	1.7
- crédits travaux	5.6	5.0	5.5	5.9	5.6	5.3	6.6	6.0	6.3	7.1
• au moins un crédit conso.	32.1	34.5	35.4	34.1	33.2	33.0	34.5	32.6	33.2	33.8

Taux de détention	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ménages endettés	50.8	49.5	49.4	48.6	47.6	46.5
dont :						
• crédit immo. seul	19.1	19.4	19.2	21.0	21.0	20.9
• crédit immo. et conso.	11.7	11.1	11.8	10.4	10.0	9.7
• crédits conso. seuls	20.0	19.0	18.4	17.2	16.6	15.9
dont :						
• au moins un crédit immo	30.8	30.5	31.0	31.4	31.0	30.6
- résid. principale	23.2	23.2	23.3	23.7	23.5	23.2
- autre logement	4.4	4.5	4.8	5.1	5.0	5.0
- autre immobilier	1.5	1.5	1.5	1.5	1.3	1.6
- crédits travaux	6.7	6.3	6.5	6.4	6.2	6.0
• au moins un crédit conso.	31.7	30.1	30.2	27.6	26.6	25.6

Le relèvement du taux de détention d'un crédit qui s'amorce dès 1995 et se poursuit jusqu'en 2001 a alors provoqué un rééquilibrage des poids relatifs des différentes composantes de l'endettement. Il a en effet surtout été porté par un recours plus large aux crédits à la consommation:

- la diffusion de l'accession à la propriété s'est tassée durant cette période même si elle a amorcé une relative stabilisation dès 2000 ;
- l'endettement pour le financement de l'acquisition d'un autre logement ou d'un autre bien immobilier s'est stabilisé. Mais dans l'ensemble, le taux de diffusion de l'endettement immobilier a fortement reculé entre 1995 et 2001, passant de 31.9 à 29.1 % des ménages ;
- et seule la détention des autres crédits s'est donc vraiment redressée. Ainsi, alors que le taux de diffusion des crédits à la consommation était descendu à 27.3 % en 1995, ce sont 35.4 % des ménages qui détiennent de tels crédits en 2001. Les ménages font maintenant largement recours à ces crédits afin de financer des projets de consommation (la montée de l'endettement des « seniors » en a constitué une formidable illustration, par exemple). Mais une nouvelle utilisation des crédits à la consommation s'est aussi répandue durant ces années : faire face aux dépenses de la vie courante et donc compenser de façon souvent régulière l'insuffisance des ressources courantes des ménages.

Le recul du taux de diffusion des crédits à la consommation observé entre 2001 et 2003 est venu interrompre la dynamique de reprise constatée durant la seconde moitié des années 90 : la détention des crédits à la consommation se réduit (33.2 % en 2003 contre 35.4 % en 2001), alors que dans le même temps le taux de détention des crédits immobiliers reste pratiquement inchangé.

Jusqu'en 2008, le taux global de détention des crédits s'est alors maintenu à un niveau élevé, après le redressement constaté entre 2003 et 2005 :

- l'usage des crédits à la consommation s'est largement répandu : en moyenne, plus du tiers des ménages disposent alors de tels crédits ;
- le recours aux crédits immobiliers s'est développé lentement, sous l'effet de la diffusion de l'accession à la propriété.

Depuis 2008, avec le déclenchement de la crise, le taux de détention des crédits s'est replié, essentiellement sous l'effet du recul des crédits à la consommation : alors que la diffusion des crédits immobiliers se maintenait, surtout sous l'effet de la reprise des marchés immobiliers constatée dès l'automne 2009.

Ces évolutions dans l'usage des crédits à la consommation n'ont pas cependant altéré les déterminants fondamentaux du recours à l'endettement par les ménages :

- par exemple, l'opposition géographique entre les modèles principaux s'est confirmée ;
- la modification de l'équilibre entre composantes de l'endettement qui a dessiné un paysage nouveau ne s'est cependant pas accompagnée d'un bouleversement des comportements.

En raison de la place que le financement des projets immobiliers (et principalement les projets d'accession à la propriété) occupe dans l'endettement des ménages, la diffusion de l'usage des crédits est par exemple toujours la plus large chez les couples mariés :

- ainsi, les couples mariés et surtout les couples non mariés qui accèdent plus fréquemment à la propriété que les autres ménages suivent plus volontiers le modèle de l'endettement immobilier, alors que les célibataires plus souvent locataires suivent celui de l'endettement à la consommation. D'ailleurs, les couples non mariés qui accordent une grande importance à la dépense immédiate accentuent les traits de ce dernier modèle : un fort taux de détention des autres crédits seuls (et du découvert bancaire) ;

- de ce point de vue l'effet de l'âge est redondant : les très jeunes ménages optent pour le modèle de l'endettement à la consommation ; et entre 25 et 44 ans, et surtout entre 35 et 44 ans,

l'arrivée des enfants et la situation (saturation et prix élevé) du parc locatif poussent à l'accession à la propriété, cette dernière s'accompagnant souvent de l'usage des autres crédits dans le but d'équiper le logement ou le ménage et du découvert bancaire lorsque les ressources sont faibles ; le vieillissement du ménage fait alors progressivement disparaître les causes de l'endettement.

Aussi n'est-il pas surprenant de constater que le taux de détention des crédits s'élève avec le nombre d'enfants : près de 80 % des ménages avec deux enfants et plus sont endettés (une proportion près de deux fois supérieure à celle qui s'observe chez les ménages sans enfant), essentiellement en raison de la diffusion de l'accession à la propriété (dans une proportion de plus de 4 fois supérieure). D'autant que ces ménages font appel aux crédits à la consommation beaucoup plus fréquemment que les autres (de l'ordre de 35 % des ménages avec trois enfants et plus contre 24.0 % pour les ménages sans enfant) : la faiblesse (relative) de leurs revenus y contribue pour beaucoup et détermine le fort niveau du taux de détention simultanée de crédit (s) immobilier (s) et d'autres crédits. L'observation serait la même sur la diffusion du découvert bancaire (respectivement plus de 40 % et 22.2 %).

Au-delà même des conséquences que le statut d'occupation imprime mécaniquement sur les taux de détention qui sont observés, les différences dans les taux de diffusion qui se notent entre propriétaires et locataires semblent alors bien le résultat de disparités dans les niveaux de ressources (annexe 5) :

— les propriétaires dont les revenus sont plus élevés que ceux des autres ménages utilisent plus fréquemment l'endettement dans le but de financer la réalisation d'un projet. Ils utilisent les autres crédits et le découvert bancaire lorsqu'ils s'équipent ou lorsqu'ils rencontrent des difficultés (insuffisance "imprévue" des revenus, accidents de la vie, ...).

— en revanche, en raison d'un niveau de revenu plus faible les locataires (et principalement les locataires HLM) utiliseront plus fréquemment ces formes d'endettement à court terme. Soit dans le cadre d'un projet (voyage, équipement, ...) ou plus souvent en liaison avec le découvert bancaire pour faire face à des difficultés.

L'examen de la diffusion de l'endettement immobilier et du découvert bancaire parmi les ménages confirme l'importance de l'effet revenu dans l'analyse des résultats (Tableau 2) : mais il souligne aussi que l'accès aux crédits à la consommation n'est pas fondamentalement rendu plus difficile par la faiblesse des revenus des ménages.

II. LES CHARGES DE REMBOURSEMENT

Les modèles de diffusion de l'endettement (et l'intensité du recours à ses différentes formes) sont associés à des situations qui reflètent les principales caractéristiques sociodémographiques des ménages : situation familiale, statut d'occupation du logement, ...

Le poids des charges de remboursement, tel que les ménages endettés l'apprécient, dépend alors de la nature et du montant des crédits, mais aussi des conditions dans lesquelles ils ont été contractés (tableau 4) :

— en général, les propriétaires et les accédants considèrent moins fréquemment que les locataires (surtout les locataires HLM) que leurs charges sont trop ou beaucoup trop élevées. Ils sont 14.8 % dans ce cas, contre 16.4 % pour l'ensemble des ménages endettés et 24.7 % pour les locataires HLM ;

— de même lorsque les ménages n'utilisent que des crédits immobiliers, ils sont 11.0 % à juger leurs charges trop ou beaucoup trop élevées contre 16.4 % en moyenne et 22.4 % lorsqu'ils utilisent en même temps crédits immobiliers et crédits à la consommation.

On observe bien, dans ces conditions, que les ménages considèrent leurs charges comme très supportables (tableau 5) :

— lorsque la réalisation du projet immobilier peut s'envisager sans recourir à des financements multiples 39.8 % des ménages qui considèrent que leurs charges sont très supportables utilisent des crédits immobiliers seulement, contre 18.5 % des ménages endettés qui considèrent que leurs charges sont trop élevées. Ces ménages ont alors moins souvent besoin que les autres des crédits à la consommation pour équiper leur logement ... ou tout simplement pour faire face aux dépenses de la vie courante : par exemple, seuls 3.9 % des ménages qui jugent leurs charges très supportables sont des accédants faisant appel aux crédits à la consommation, contre 17.2 % de ceux qui considèrent leurs charges beaucoup trop élevées ;

— lorsque les ressources courantes sont suffisantes ou appréciées comme telles. Seuls 19.6% des ménages qui considèrent que leurs charges sont très supportables font appel au découvert bancaire, contre 38.4 % pour l'ensemble des ménages endettés et 71.5 % pour ceux qui considèrent que leurs charges sont trop élevées. Et d'ailleurs 81.9 % des premiers jugent leur budget au moins suffisant (40.7 % sont à l'aise) contre respectivement 49.5 % (13.2 %) et 13.0 % (1.1 %) ;

Tableau 4 : Le poids des charges de remboursement

En pourcentage		Novembre 2014				
Univers concerné	Appréciation sur le poids des charges					
	Beaucoup trop élevé	Trop élevé	Elevé mais supportable	Supportable	Très supportable	
Ménages endettés	4.9	11.5	36.3	35.9	1.4	
dont :						
• crédit immobilier seulement	2.3	8.7	41.2	37.1	10.7	
• crédit immobilier et à la consommation	6.8	15.6	41.7	29.7	6.2	
• crédit à la consommation seulement	7.0	12.7	26.2	38.0	16.1	
dont :						
• locataires hors HLM	7.1	11.7	33.1	33.6	14.5	
• locataires HLM	9.4	15.3	27.6	38.7	9.0	
• propriétaires et accédants	3.8	11.0	38.0	36.1	11.1	

— lorsque la situation financière ne s'est pas récemment dégradée. Ainsi 30.2 % des ménages qui considèrent que leurs charges sont très supportables considèrent que leur situation s'est au moins un peu dégradée, contre 75.3 % pour ceux qui considèrent que leurs charges sont beaucoup trop élevées.

On peut en outre aisément vérifier (Annexe 6) que la part de ceux qui considèrent que leurs charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées est négligeable parmi ceux qui sont à l'aise (1.2 % contre 75.8 % lorsqu'ils ne peuvent y arriver qu'avec des dettes) ou parmi ceux dont la situation financière s'est nettement améliorée (6.4 % contre 52.9 % lorsque la situation financière s'est nettement dégradé).

Tableau 5 : Des appréciations contrastées

En pourcentage

Novembre 2014

Univers concerné	Ensemble des ménages endettés	Charges très supportables	Charges beaucoup trop élevées
Type d'endettement	100.0	100.0	100.0
• crédits à la conso. seuls	34.2	45.7	48.7
• accession à la propriété seule	29.8	21.1	15.9
• autre immobilier seul	10.2	18.7	2.6
• accession et consommation	11.4	3.9	17.2
• autre immobilier et consommation	5.7	6.5	5.1
• autres combinaisons	8.7	4.1	10.5
Part de ceux qui utilisent le découvert bancaire	38.4	19.6	71.5
Le budget des ménages	100.0	100.0	100.0
• à l'aise	13.2	40.7	1.1
• suffisant sauf imprévu	36.3	41.2	11.9
• c'est juste	33.5	15.2	19.4
• c'est difficile	13.7	2.6	36.7
• les dettes sont nécessaires	3.3	0.4	30.9
Situation financière passée	100.0	100.0	100.0
• nettement améliorée	1.4	4.8	1.1
• un peu améliorée	8.3	14.1	2.8
• restée stable	42.1	50.9	20.8
• un peu dégradée	37.9	28.0	28.9
• nettement dégradée	10.3	2.2	16.4

III. DES SITUATIONS D'ENDETTEMENT PARTICULIÈRES

III.1. Les ménages de 55 ans et plus

Les évolutions du taux global de détention des crédits qui s'observent depuis 1995 n'ont pas été identiques pour tous les ménages. Par exemple, et pour se limiter aux seuls crédits à la consommation, on peut constater que selon l'âge de la personne de référence du ménage les évolutions ont été plus ou moins rapides :

- ainsi, alors qu'en 1995, 40.2 % des ménages qui ne détenaient que des crédits à la consommation se classaient parmi les 34 ans et moins, ils n'étaient plus que 18.7 % en 2014. Alors certes, les évolutions n'ont pas été régulières, mais la transformation est remarquable ;
- d'autant que durant cette période, la proportion de ménages de 35 à 44 ans a elle aussi fléchi, en passant de 23.8 % à 13.2 % ;
- en revanche, la proportion des ménages de plus de 54 ans endettés à ce titre a cru, quel que soit l'âge de la personne de référence. Et notamment, parce que l'évolution est la plus rapide, tel est le cas de la proportion des ménages de 65 ans et plus : 12.6 % en 1995 mais 27.5 % en 2014.

Ainsi et pour se limiter aux ménages de 55 ans et plus, on peut remarquer (Tableau 6) qu'en ce qui concerne les crédits à la consommation dont les évolutions ont été déterminantes dans la dynamique globale de l'endettement des ménages, les modifications intervenues sont remarquables :

- pour l'ensemble des ménages, entre 2003 et 2008, le taux de diffusion des crédits à la consommation a fluctué dans une fourchette étroite (32.6 % au minimum en 2006 et 34.5% au maximum en 2005) après avoir augmenté de 5.9 points entre 1995 et 2003 (passant de 27.3 % à 33.2 %) ;
- dans le cas des 55 à 64 ans, ce taux de diffusion a baissé de 0.9 point de 2003 à 2008 (passant de 29.9 % à 29.0 %) après une hausse rapide de 8.3 points entre 1995 et 2003 (passant de 21.6 % à 29.9 %) ;
- mais dans le cas des 65 ans et plus, ce taux a progressé, de 3.4 points entre 2003 et 2008 (passant de 17.3 % à 20.7 %) après une augmentation de « seulement » 6.3 points auparavant (passant de 11.0 % à 17.3 %).

Depuis 2009, le taux de diffusion des crédits à la consommation a reculé rapidement, pour l'ensemble des ménages : 25.6 % en 2014 contre 33.8 % en 2008, cette évolution expliquant, la totalité du recul du taux de détention global des crédits par les ménages :

- mais l'évolution n'a pas été uniforme pour l'ensemble des seniors durant ces années. Le taux de diffusion des crédits à la consommation a reculé en 2009 chez les 65 ans et plus : avec 18.5 % en 2009 contre 20.7 % en 2008, c'est alors cette évolution qui porte le repli du taux de détention global constaté chez ces ménages. Après un rebond en 2010, le taux de détention des crédits à la consommation est retombé et s'est établi à 17.9 % en 2014. Le taux global de détention des crédits qui fluctue depuis 2009 a aussi reculé pour s'établir à 23.3 %.
- alors que ce taux de diffusion a progressé contre toute attente chez les 55 à 64 ans en 2009 : 32.6 % en 2009 contre 29.0 % en 2008 ... expliquant ici aussi l'évolution du taux de détention global. Mais en 2010, il s'est replié : à 31.1 %, pendant que dans le même temps, le taux de détention global poursuivait sa progression. Et depuis 2011, c'est le recul qui a prévalu, tant pour la diffusion des seuls crédits à la consommation qu'en ce qui concerne le taux de détention global.

Au total, entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation a diminué dans le cas des 65 ans et plus : il est passé de 20.7 % à 17.9 %, entraînant dans son sillage le taux global de détention de ces ménages. Et dans le cas des 55 à 64 ans, le taux de détention des crédits à la consommation diminue aussi depuis 2009 ... entraînant dans son sillage le taux global de détention des crédits par ces ménages.

Et d'ailleurs, l'agrandissement de la photographie des ménages endettés en novembre 2014 confirme que la situation qui s'est créée au fil des années est intéressante à de nombreux égards (tableau 7 et annexe 9). L'usage des crédits à la consommation reste élevé parmi les ménages, jusqu'à 65-69 ans et même jusqu'à 70-74 ans. Le désendettement régulier qui s'opère lorsque l'âge avance vient en effet de l'amortissement de la dette immobilière. A partir de 75 ans en revanche, toutes les formes d'utilisation du crédit (et du découvert bancaire) régressent, rapidement d'ailleurs.

Dans l'ensemble, ils sont proportionnellement aussi nombreux que les autres ménages (endettés) à estimer que le poids des charges est supportable ou très supportable. De même, ils sont proportionnellement un peu moins nombreux à considérer que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires à partir de 60 ans (et surtout à partir de 70 ans) ... mais un peu plus nombreux dans ce cas entre 54 et 59 ans.

Tableau 6 : Le taux de détention des crédits par les ménages (en %)

Les ménages dont le chef est âgé de 55 à 64 ans

Vague d'enquête	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et à la conso.	Crédit à la conso. seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 89	21,4	8,9	12,7	43,0	18,0
Novembre 90	22,7	6,2	11,7	40,6	18,1
Novembre 91	21,7	7,9	12,6	42,2	18,0
Novembre 92	21,9	8,1	13,4	43,4	17,9
Novembre 93	22,0	8,3	13,7	43,9	18,2
Novembre 94	22,8	8,9	14,1	45,8	19,2
Novembre 95	22,6	9,7	11,9	44,2	21,3
Novembre 96	19,2	9,9	14,6	43,7	18,0
Novembre 97	17,7	10,0	17,4	45,1	16,9
Novembre 98	17,6	10,2	16,4	44,2	16,2
Novembre 99	18,9	9,5	17,1	45,5	16,1
Novembre 00	17,1	10,2	20,6	47,9	15,5
Novembre 01	17,1	9,2	22,9	49,2	14,7
Novembre 02	17,1	9,1	20,3	46,5	15,6
Novembre 03	16,3	9,1	20,8	46,2	13,9
Novembre 04	15,5	9,7	21,4	46,6	13,8
Novembre 05	16,5	9,3	22,3	48,0	12,9
Novembre 06	15,0	9,0	20,9	44,9	11,6
Novembre 07	14,5	9,0	20,2	43,7	11,2
Novembre 08	14,9	8,4	20,6	43,9	10,8
Novembre 09	13,2	10,4	22,2	45,8	11,0
Novembre 10	15,1	9,0	22,1	46,2	11,0
Novembre 11	14,9	9,4	21,5	46,1	11,3
Novembre 12	16,1	9,0	19,4	44,5	12,2
Novembre 13	17,1	8,9	18,8	44,8	13,1
Novembre 14	16,2	9,0	19,6	44,8	12,8

Les ménages dont le chef est âgé de 65 ans et plus

Vague d'enquête	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et à la conso.	Crédit à la conso. seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 89	8,0	1,6	6,3	15,9	4,9
Novembre 90	9,0	1,6	5,4	16,0	5,0
Novembre 91	7,9	1,9	7,7	17,5	4,9
Novembre 92	7,7	2,1	8,1	17,9	4,8
Novembre 93	7,6	2,3	8,3	18,2	5,1
Novembre 94	7,0	2,9	9,6	19,5	4,7
Novembre 95	8,8	2,9	8,1	19,8	5,8
Novembre 96	7,8	2,6	8,9	19,3	4,6
Novembre 97	6,0	2,5	12,3	20,8	4,2
Novembre 98	5,7	2,4	14,2	22,3	3,9
Novembre 99	6,0	2,7	14,5	23,2	3,9
Novembre 00	4,8	2,7	15,9	23,4	3,9
Novembre 01	5,6	2,8	14,9	23,3	3,6
Novembre 02	5,3	2,9	16,1	24,3	3,8
Novembre 03	5,0	3,2	14,1	22,3	3,9
Novembre 04	4,5	3,0	14,2	21,7	3,1
Novembre 05	4,5	3,0	17,1	24,6	3,2
Novembre 06	4,6	2,5	15,2	22,3	2,6
Novembre 07	4,6	3,6	17,5	25,7	3,2
Novembre 08	5,0	4,4	16,3	25,7	3,9
Novembre 09	5,2	3,3	15,2	23,7	3,4
Novembre 10	5,1	3,1	16,0	24,2	3,3
Novembre 11	4,6	3,2	15,2	23,0	3,0
Novembre 12	5,6	3,4	14,8	23,8	3,2
Novembre 13	5,5	2,9	14,5	22,9	2,8
Novembre 14	5,4	3,3	14,6	23,3	3,0

Ensemble des ménages

Vague d'enquête	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et à la conso.	Crédit à la conso seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 89	20,7	12,9	19,2	52,8	24,3
Novembre 90	22,6	11,1	18,2	51,9	24,4
Novembre 91	21,0	11,5	19,1	51,6	24,3
Novembre 92	21,6	11,2	18,1	51,6	24,2
Novembre 93	21,1	11,4	17,8	50,3	24,5
Novembre 94	21,0	11,1	17,9	50,0	24,1
Novembre 95	21,8	10,1	17,2	49,1	24,2
Novembre 96	20,8	11,0	18,0	49,8	23,5
Novembre 97	18,4	11,4	20,4	50,2	23,3
Novembre 98	18,1	11,2	21,4	50,7	22,7
Novembre 99	18,3	10,7	21,4	50,4	22,2
Novembre 00	17,3	11,3	23,2	51,8	22,6
Novembre 01	17,5	11,6	23,8	52,9	22,3
Novembre 02	17,2	12,0	22,1	51,3	22,4
Novembre 03	16,5	12,0	21,2	49,7	21,8
Novembre 04	17,2	11,9	21,1	50,2	22,4
Novembre 05	18,1	12,4	22,1	52,6	22,9
Novembre 06	18,3	11,9	20,7	50,9	22,9
Novembre 07	18,8	11,8	21,4	52,0	23,0
Novembre 08	18,8	12,5	21,3	52,6	23,5
Novembre 09	19,1	11,7	20,0	50,8	23,2
Novembre 10	19,4	11,1	19,0	49,5	23,2
Novembre 11	19,2	11,8	18,4	49,4	23,3
Novembre 12	21,0	10,4	17,2	48,6	23,7
Novembre 13	21,0	10,0	16,6	47,6	23,5
Novembre 14	20,9	9,7	15,9	46,5	23,2

Les ménages dont le chef est âgé de moins de 30 ans

Vague d'enquête	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et à la conso.	Crédit à la conso seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 89	10,5	9,2	41,7	61,4	15,8
Novembre 90	11,0	8,9	40,3	60,2	15,9
Novembre 91	9,8	7,7	39,7	57,2	14,0
Novembre 92	9,6	7,1	38,5	55,2	13,4
Novembre 93	9,4	6,5	37,4	53,3	12,5
Novembre 94	8,8	6,6	33,6	49,0	11,7
Novembre 95	8,4	5,5	34,7	48,6	11,8
Novembre 96	8,7	5,9	34,6	49,2	11,4
Novembre 97	8,8	5,8	33,7	48,3	12,0
Novembre 98	8,6	6,2	36,1	50,9	12,3
Novembre 99	8,5	6,5	38,5	53,5	12,6
Novembre 00	8,4	7,4	40,0	55,8	13,7
Novembre 01	8,7	7,0	36,9	52,6	13,2
Novembre 02	9,7	7,6	33,3	50,6	13,3
Novembre 03	9,8	5,8	33,4	51,0	14,0
Novembre 04	12,9	8,5	34,3	55,7	16,9
Novembre 05	12,9	11,9	33,0	57,8	16,8
Novembre 06	14,0	8,4	32,0	54,4	17,8
Novembre 07	15,3	8,4	28,7	52,4	20,0
Novembre 08	15,0	7,9	31,9	54,8	19,2
Novembre 09	17,9	6,9	30,3	55,1	21,2
Novembre 10	17,2	6,1	27,7	51,1	19,7
Novembre 11	16,2	8,5	30,0	54,7	21,0
Novembre 12	17,6	7,6	25,8	51,0	21,7
Novembre 13	16,3	5,9	26,0	48,2	18,6
Novembre 14	17,7	4,9	22,1	44,6	18,8

Mais depuis le milieu des années 90 et singulièrement depuis 2008, le renforcement des difficultés rencontrées pour ces ménages est notable (annexe 9). L'usage des crédits à la consommation par ces ménages est maintenant plus fréquent qu'auparavant pour supporter des dépenses de la vie courante. Surtout si comme cela est le cas pour les 65 ans et plus, une proportion importante (plus importante que chez les autres classes d'âge) des ménages estiment avoir connu une dégradation de leur situation financière (plus de 54 % des 65 ans et plus ont connu une dégradation récente de leur situation financière, contre 31.9 % chez les moins de 30 ans).

La montée de l'usage des crédits à la consommation par les ménages de 65 ans et plus s'accompagne alors d'une progression lente mais régulière de l'utilisation du découvert bancaire (annexe 9).

Tableau 7 : La situation des ménages par tranche d'âge

En pourcentage						Novembre 2014	
Univers concerné	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 ans et plus	Ensemble 55 ans et plus	Ensemble des ménages
Part dans l'ensemble des ménages	8.2	9.8	9.9	7.6	12.5	48.0	100.0
Part de ceux qui ...							
... utilisent le découvert bancaire	27.3	21.2	15.8	11.3	8.1	16.1	26.4
... utilisent des crédits à la conso.	30.1	27.3	25.1	21.9	9.8	21.9	25.6
... n'utilisent aucun crédit	50.0	59.7	65.6	72.1	88.3	68.7	53.6
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	17.9	17.1	13.0	15.8	13.9	15.9	16.4
... ont des charges supportables ou très supportables	49.4	54.4	59.4	59.1	58.0	55.2	47.3
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	19.5	13.2	12.1	14.0	11.3	13.7	15.7
... connaissent une situation financière dégradée	49.0	51.6	53.8	59.3	56.7	54.2	47.9

Tableau 7 : La situation des ménages par tranche d'âge (suite)

Univers concerné	Novembre 2014		
	Moins de 30 ans	55 ans et plus	Ensemble des ménages
Part dans l'ensemble des ménages	7.1	48.0	100.0
Part de ceux qui ...			
... utilisent le découvert bancaire	40.0	16.1	26.4
... utilisent des crédits à la conso.	27.0	21.9	25.6
... n'utilisent aucun crédit	55.4	68.7	53.6
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	10.4	15.9	16.4
... ont des charges supportables ou très supportables	51.9	55.2	47.3
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	11.8	13.7	15.7
... connaissent une situation financière dégradée	31.9	54.2	47.9

III.2. Les ménages de moins de 30 ans

Les plus jeunes des ménages avaient été particulièrement sensibles au mouvement de désendettement qui s'est observé jusqu'en 1995 (tableau 6) :

— 61.4 % des moins de 30 ans étaient endettés en 1989, essentiellement au titre des crédits à la consommation (82.9 % des jeunes endettés l'étaient alors à ce titre) ;

— en 1995, 48.6 % des jeunes restaient endettés, toutes les composantes de l'endettement ayant fléchi dans des proportions à peu près comparables.

Après deux années d'hésitations, la remontée du taux de détention des crédits par les moins de 30 ans qui s'est amorcée en 1997 a été remarquable, bien plus vive d'ailleurs que celle qui s'observe pour l'ensemble des ménages :

— 55.8 % des moins de 30 ans étaient ainsi endettés en 2000, contre 48.3 % en 1997 ;

— l'essentiel de la remontée (84.0 %, précisément) s'explique alors par un recours accru aux seuls crédits à la consommation dont le taux de détention passe de 33.7 % à 40.0 % durant ces trois années.

De 2001 à 2003, le taux d'endettement des moins de 30 ans a marqué le pas, fléchissant pour retrouver un niveau à peu près comparable à celui qui s'observait en 1999. A la forte poussée des crédits à la consommation a succédé une situation de recours plus modéré à cette forme de l'endettement : la dégradation du marché de l'emploi, une détérioration de leur situation financière ... tout contribue à expliquer cela.

Le redressement du taux global de détention des crédits a alors été spectaculaire en 2004 puis en 2005. Ainsi, en 2005, on retrouve un niveau élevé d'endettement. Toutes les formes de crédits ont contribué à cette évolution : avec une remontée particulièrement vive pour les crédits immobiliers (et principalement les "crédits immobiliers seulement") puisque jamais par le passé un taux de diffusion tel celui de l'année 2005 (12.9 % pour les crédits immobiliers seuls) n'avait été constaté.

Entre 2006 et 2009, le taux global d'endettement des moins de 30 ans s'est stabilisé à un niveau de l'ordre de 54 et 55 % (55.1% en 2009), après avoir décroché de l'ordre de 3 points entre 2005 et 2006. Cette évolution s'accompagne d'une nouvelle progression dans la diffusion de l'accession à la propriété : 21.2 % des moins de 30 ans sont dans cette situation en 2009 (contre 13,2 % en 2001), soit le niveau le plus élevé constaté depuis 1989. Si leur taux global d'endettement s'est accru entre 2007 et 2009, ce n'est donc pas en raison d'une hausse du taux de détention des crédits à la consommation : en 2009, 37.2 % des moins de 30 ans détenaient des crédits à la consommation, soit à peu près autant qu'en 2007.

Après une année 2010 qui avait enregistré une chute brutale du taux de détention des crédits chez les moins de 30 ans, à l'instar de ce qui s'observait chez l'ensemble des ménages, l'année 2011 se singularise : le taux global remonte à 54.7 %, pour retrouver les hauts niveaux constatés entre 2005 et 2009 ... mais pour retomber finalement à 51.0 % en 2011.

Le rebond constaté en 2011 tient à une remontée sensible du taux de détention des crédits à la consommation (et dans une bien moindre mesure, à celle des crédits immobiliers). La rechute observée dès 2012 s'explique par un fort recul des crédits à la consommation.

Aussi, en 2014, 27.0 % des moins de 30 ans utilisent des crédits à la consommation (tableau 7), contre 21.9 % pour les 55 ans et plus et 25.6 % pour l'ensemble de la population. Et 40.0 % font appel au découvert bancaire contre, respectivement, 16.1 % et 26.4 %.

Mais les jeunes n'estiment pas en général que le poids de leurs charges de remboursement soit plus difficile à supporter que cela n'est le cas pour l'ensemble des ménages : 10.4 % considèrent que ce poids est trop ou beaucoup trop élevé contre 16.4 %.

Une analyse plus détaillée (annexe 11) montre alors que lorsque les jeunes ménages n'utilisent que des crédits immobiliers, leur situation n'est pas forcément tendue : une proportion très faible d'entre eux (4.3 %) estime que les charges sont trop élevées et 4.1 % déclarent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires (contre 9.8 % lorsqu'ils ne sont pas endettés et 11.8 % pour l'ensemble des jeunes).

La situation paraît évidemment plus tendue lorsqu'ils utilisent des crédits à la consommation : ils sont 15.4 % à estimer leurs charges comme trop ou beaucoup trop élevées lorsqu'ils n'utilisent que des crédits à la consommation et 10.5 % dans ce cas lorsqu'ils utilisent des crédits immobiliers et des crédits à la consommation. Ainsi, 65.8 % de ceux qui n'ont que des crédits à la consommation recourent au découvert bancaire et 22.7 % considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires ; les proportions sont respectivement de 53.3 % et de 13.0 % lorsque les jeunes utilisent des crédits à la consommation et des crédits immobiliers.

Mais pour autant, les jeunes ne sont guère plus fragiles que les autres ménages : d'ailleurs, leur part dans la population des ménages fragiles est à l'image de celle qui est la leur parmi les ménages endettés.

III.3. Les ménages fragiles

La sous-population des ménages fragiles est régulièrement photographiée depuis 1997.

Plusieurs situations spécifiques sont ainsi examinées :

— 5 situations révèlent a priori une certaine fragilité des ménages (tableau 8), qu'ils soient ou non endettés ailleurs. L'une illustre une des nombreuses causes qui peuvent être à l'origine de la fragilité : la situation financière s'est nettement dégradée. Trois autres délimitent le champ de la sous-population de ceux qui doivent être fragiles : un dossier en commission de surendettement,

les dettes sont nécessaires et les charges sont beaucoup trop élevées. La dernière décrit une des formes de réponse possible : des crédits pour boucler les fins de mois ;

— 3 autres doivent au contraire être probablement étrangères à une situation difficile (annexe 7). L'une parce qu'elle isole les ménages dont la situation financière s'est nettement améliorée. Les deux autres parce qu'elles définissent des sous populations a priori peu exposées : leur budget les met à l'aise et les charges sont très supportables.

On observe que les situations sont toujours vraiment très typées. Mais sans qu'il soit possible de leur associer des profils socio-démographiques particuliers :

— certes, les ménages qui paraissent a priori plus fragiles sont plus fréquemment des familles avec enfant (s) ou sont associés à des PCS faiblement qualifiées. Mais on trouve aussi et dans des proportions qui ne sont pas statistiquement moins significatives, des célibataires ou des cadres et des professions libérales ;

— ce ne sont pas a priori ces critères socio-démographiques qui paraissent les plus discriminants. Et néanmoins, on voit bien (tableau 8) que l'usage qui est fait des autres crédits est remarquablement différenciateur ;

— c'est en revanche l'itinéraire du ménage (sa situation ou son parcours familial, résidentiel, social et professionnel) et le niveau des revenus dont il dispose qui déterminent cette fragilité.

Tableau 8 : Les ménages fragiles

En pourcentage	Novembre 2014						
Univers concerné	Situation financière nettement dégradée	Dossier de surendettement	Ne peut y arriver qu'avec des dettes élevées	Charges beaucoup trop élevées	Ensemble des ménages endettés	Ensemble des ménages	Ménages fragiles
Part dans l'ensemble des ménages	9.5	3.2	2.1	2.3	46.5	100.0	6.2
Part de ceux qui ...							
... utilisent le découvert bancaire	48.6	54.2	90.5	71.5	38.4	26.4	65.6
... utilisent des crédits à la conso.	33.8	30.5	61.4	76.3	55.1	25.6	48.9
... n'utilisent aucun crédit	50.0	64.5	28.1	-	-	53.6	39.7
... ont un dossier de surendettement	9.1	100.0	20.5	16.9	2.4	3.2	51.7
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	52.9	50.9	75.8	100.0	16.4	7.6	76.2
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	63.1	48.4	100.0	67.6	17.0	15.7	63.6
... connaissent une situation financière dégradée	100.0	57.5	87.2	75.3	48.2	47.9	68.4
... envisagent de souscrire de nouveaux crédits :							
* immobiliers	2.6	2.0	1.5	0.9	4.5	4.2	1.2
* à la consommation	4.6	1.6	10.3	9.2	5.2	3.6	5.3

• Le croisement des trois critères principaux a finalement été retenu pour reconnaître les situations les plus fragiles :

— un dossier de surendettement a déjà été déposé : 2.4 % de l'ensemble des ménages avec crédits en 2014. Mais aussi 3.9 % de l'ensemble des ménages sans crédits ;

— les dettes sont nécessaires : 3.3 % de l'ensemble des ménages avec crédits en 2014. Et 1.1 % de l'ensemble des ménages non endettés ;

— les charges sont beaucoup trop élevées : 4.9 % de l'ensemble des ménages avec crédits en 2014.

Le croisement de ces trois critères permet alors de cibler 6.2 % de l'ensemble des ménages en 2014 :

— 8.0 % des ménages avec crédits et 4.6 % des ménages sans crédits sont fragiles. Dans ce dernier cas, parce que les dettes sont nécessaires et qu'ils ont un dossier de surendettement ;

— parmi les ménages avec crédits ce sont ceux qui font appel aux crédits à la consommation qui sont les plus représentés (annexe 8) : les endettés au seul titre de l'immobilier représentent

18.8% de la cible, en 2014, les endettés au double titre de l'immobilier et des crédits à la consommation représentent 25.5 % et les endettés au seul titre des crédits à la consommation, 55.7%.

Les charges sont beaucoup trop élevées pour 60.3 % de la sous population (76.2 % estiment les charges trop ou beaucoup trop élevées), les dettes sont nécessaires pour 34.0 % et 51.7 % ont déjà déposé un dossier de surendettement.

III.4. L'origine et l'usage des crédits à la consommation

Lorsqu'ils s'endettent à court terme, les ménages financent fréquemment un projet de consommation durable (tableau 9 et annexe 10) : l'équipement de la maison ou l'acquisition d'une automobile ou d'une moto.

Mais une proportion non négligeable d'entre eux font aussi appel aux crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante ou une facture exceptionnelle. Ces ménages présentent alors plus souvent que les autres de nombreux signes de fragilité (poids des charges de remboursement, fréquence d'utilisation du découvert bancaire, ...).

Les ménages qui recourent aux crédits à la consommation ne constituent donc pas une catégorie homogène : entre les nouveaux accédants à la propriété ou des accédants qui estiment le moment venu et qui s'endettent pour équiper leur logement ou ceux qui utilisent des crédits à la consommation pour boucler les fins de mois, les différences sont considérables et à tous les égards.

Dans l'ensemble, les ménages contractent alors un crédit à la consommation auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit : c'est le cas pour 69.9 % des ménages concernés (plus précisément, 67.3 % auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit et 2.6 % auprès d'un autre organisme), donc pour 38.5 % des ménages endettés (respectivement 37.1 % et 1.4 %). Alors que 22.8 % des ménages concernés ont contracté leur crédit auprès d'un vendeur (soit 12.6 % des ménages endettés). Et en outre, 20.0 % des ménages concernés utilisent une carte d'un magasin (respectivement, 11.0 %).

Les profils socio-démographiques des ménages qui s'endettent à court terme se ressemblent globalement, sans laisser ressortir de singularités notables, si on considère la zone de résidence de l'emprunteur, le nombre d'enfant (s) du ménage ou la PCS du chef de ménage. Tout

au plus pourra-t-on noter que l'usage de la carte d'un magasin est un peu plus répandu en agglomération parisienne alors que le recours à une banque de crédit est un peu plus fréquent dans les communes rurales ; que la famille et les amis prêtent plus volontiers aux jeunes (moins de 34 ans) ; et que les ouvriers et les employés contractent moins souvent leurs crédits auprès d'un vendeur alors que les cadres et professions libérales sont moins concernés que les autres par les cartes de magasin voire par les crédits accordés par un autre organisme financier.

On peut en outre remarquer que l'usage des crédits à la consommation n'est pas fondamentalement rendu plus difficile par la faiblesse des revenus des ménages (Tableau 2 et annexe 5) : le taux de détention des crédits à la consommation – hors usage de crédits immobiliers – est peu sensible au niveau du revenu parmi les ménages à revenus modestes et moyens (82.8 % des ménages faisant usage de « crédits à la consommation seulement » disposent d'un revenu mensuel inférieur à 3 SMIC), de l'ordre de 17 % ; il décline en revanche avec le niveau de revenu des ménages plus aisés (jusqu'à descendre à 6.7 % parmi les ménages dont le revenu mensuel est supérieur à 5 SMIC).

Parmi les ménages qui utilisent des crédits à la consommation ceux qui emploient des cartes de crédit et aussi ceux qui s'endettent auprès de la famille et des amis sont en général plus modestes que les autres ménages.

En outre, quelques différences remarquables peuvent être soulignées si on observe :

- la situation familiale : les ménages qui empruntent auprès d'un vendeur sont plus fréquemment mariés alors que ceux qui font appel à la famille ou aux amis sont plus souvent célibataires ou en concubinage ;
- l'âge du chef de ménage : ceux qui font appel à la famille ou aux amis sont plus jeunes que les autres ;
- le statut d'occupation : les ménages qui s'endettent à court terme auprès d'un vendeur ou d'un organisme de crédit sont plus souvent propriétaires que les autres.

Lorsque les ménages utilisent des cartes de crédit, surtout, ou font appel à la famille ou aux amis, leur rapport à l'endettement paraît ainsi plus dégradé que celui des autres emprunteurs :

- la fréquence d'utilisation du découvert bancaire est (nettement) plus élevée, les charges de remboursement sont plus difficiles à supporter et les dettes sont plus fréquemment nécessaires ;

- le recours aux crédits à la consommation est donc moins souvent associé à la réalisation d'un projet de consommation ou d'équipement durable ; il est en revanche beaucoup plus fréquemment envisagé pour faire face à des dépenses de consommation courante.

Tableau 9 : L'origine des crédits à la consommation

En pourcentage	Novembre 2014						
Univers concerné	Vendeur	Carte	Banque	Orga- nisme de Crédit	Famille amis	Ensemble crédits à la consom- mation	Ensemble ménages avec crédits
Part dans l'ensemble des ménages	12.6	11.0	37.1	1.4	2.6	55.1	100.0
Part de ceux qui ...							
... utilisent le découvert bancaire	38.7	54.8	48.8	51.1	67.4	48.6	38.4
... utilisent des crédits immobiliers	42.6	33.5	40.0	40.9	41.3	37.8	65.8
... ont un dossier de surendettement	2.4	5.0	3.8	1.5	8.5	3.8	2.4
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	18.6	28.2	19.7	24.7	38.4	20.7	16.4
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	18.2	27.9	21.6	29.4	35.3	23.1	17.0
... connaissent une situation financière dégradée	50.4	53.6	50.7	52.8	52.7	51.4	48.2
... envisagent de souscrire de nouveaux crédits :							
immobiliers	5.7	3.8	5.7	8.3	7.4	4.9	4.5
à la consommation	10.1	11.2	5.9	6.2	11.9	7.1	5.2

Il est notable en effet (annexe 10) que lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation pour boucler leurs fins de mois, leur situation est tendue et leur rapport à l'endettement ne peut qu'être dégradé : 80.5 % d'entre eux recourent en outre au découvert bancaire, 57.3 % considèrent que c'est difficile et que les dettes sont nécessaires ... et 50.4 % estiment que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées. Il est vrai que 67.5% d'entre eux ont connu une dégradation récente de leur situation financière et ils sont sur représentés parmi les ménages endettés modestes et très modestes.

CONCLUSION

Le taux de détention des crédits par les ménages s'est établi à 46.5 % en 2014 :

- la proportion des ménages endettés se fixe donc sous le seuil de 50 %, pour la cinquième année consécutive et descend au niveau le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis la fin des années 80 ;
- la diffusion de l'endettement immobilier recule lentement. Ainsi que la part des ménages accédant à la propriété, après plusieurs années de remise en cause des dispositifs d'aide à l'accession ;
- et le recours aux crédits à la consommation, seuls ou accompagnés de crédits immobiliers, diminue de nouveau, fortement.

Au-delà des transformations de l'environnement des ménages et des modifications de leurs habitudes de consommation, le recours au crédit est toujours un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. Pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées que par le passé : cela s'était déjà observé pour les crédits immobiliers durant les années 90, avec une meilleure préparation des projets, avec la montée de l'apport personnel ... et au total, avec la forte diminution de la sinistralité. C'est maintenant ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

Mais après deux crises économiques qui ont fortement déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation, à limiter leurs recours aux crédits, le taux de détention des crédits est descendu en 2014 au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis 1989. L'amélioration constatée dès le printemps 2013 sur les marchés immobiliers et le regain des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation pour 2014 ont été sans suite : les événements du pouvoir d'achat et la situation de l'emploi ont eu raison de leur optimisme.

Outre les conséquences que la situation macroéconomique globale peut avoir sur leurs comportements, les ménages semblent avoir modifié leur pratique de recours au crédit à la consommation, contraints il est vrai par des dispositions législatives successives.

L'érosion de l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière et budgétaire est également venue altérer leur rapport aux charges de remboursement des crédits contractés. Alors que les conditions du crédit se sont nettement améliorées, le poids ressenti et exprimé des charges s'est alourdi depuis 2011, pour retrouver maintenant les niveaux observés durant les années 2008-2009. Cependant, la part des ménages qui estiment que ces charges de remboursement sont supportables reste élevée : 83,6 % un peu en dessous du niveau annuel moyen constaté depuis le début des années 2000.